
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 juillet 2023 à 18 h 30
Mairie d'arrondissement à la salle du conseil 201, située au 405, avenue Ogilvy**

PRÉSENCES :

Laurence LAVIGNE LALONDE, Mairesse d'arrondissement
Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe
Monsieur Benjamin PUGI, Chef de division de la voirie
Monsieur Éric GOSSET, Chef de division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Monsieur Nicholas LARIN, Chef de division des sports, des loisirs et de l'aménagement des parcs
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut
Monsieur Claude LIZOTTE, Commandant du PDQ 30

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde, déclare la séance ouverte à 18 h 38.

10.02 - Présentation

Aucune présentation n'est faite.

CA23 14 0192

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA23 14 0193

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2023, à 18 h 30

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2023, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

La mairesse, Laurence Lavigne Lalonde, constate le quorum et souhaite la bienvenue à tous.

Elle offre ses condoléances à la famille et aux proches de la jeune femme percutée par un camion le 22 juin dernier dans l'arrondissement. Elle assure que les membres du conseil et de la direction développent des solutions d'apaisement de la circulation pour assurer la sécurité routière sur tout le territoire. En ce sens, elle explique que trois séances d'information se sont tenues dans les dernières semaines concernant le développement des pistes cyclables.

Elle annonce, comme stipulé au point 20.01 de l'ordre du jour, que plusieurs organismes communautaires recevront dans le cadre du programme Prévention Montréal des contributions financières de près de 2 M\$ leur permettant de mettre sur pied des projets ciblant les jeunes du territoire et leurs parents.

Finalement, elle annonce que l'arrondissement accueillera l'OSM le 28 juillet prochain, au parc Jarry, dans le cadre d'un concert en plein air gratuit.

La conseillère, Mary Deros, dépose une pétition provenant d'un groupe de personnes qui désire une consultation publique concernant l'aménagement de pistes cyclables et du partage de la chaussée dans le quartier de Parc-Extension. Elle appuie la pétition qui demande des consultations publiques en amont du développement de tels projets et réitère qu'elle est en faveur du développement d'axes de déplacements actifs sur le territoire. Elle demande de recevoir l'étude sur la circulation de l'arrondissement.

La conseillère, Martine Musau Muelle, rappelle que depuis le 1^{er} juillet, les personnes âgées de 65 ans et plus et vivants à Montréal peuvent profiter du transport gratuit sur le réseau de la STM. Elle fait la promotion de l'exposition *Nature sensible* de l'artiste Andréanne Le.Hudon présentée à la maison de la culture Claude-Léveillé jusqu'au 27 août prochain. Elle invite les parents de jeunes de 13 à 17 ans ayant la fibre entrepreneuriale à contacter le Centre jeunesse emploi qui a mis sur pied la Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif de Villeray afin de les aider à développer leurs projets. Elle conclut en félicitant la SDC de Villeray pour l'organisation de la Fête nationale sur la rue De Castelnau.

Le conseiller, Sylvain Ouellet, offre ses condoléances à la famille de la jeune femme décédée en juin dernier.

Il souhaite la bienvenue aux personnes qui viennent de s'installer dans l'arrondissement et les encourage à lire le bulletin Le Tournesol et à se procurer le dépliant Été-O-Parc pour connaître la programmation des activités estivales dans les parcs du territoire. Il rappelle que les travaux du SRB Pie-IX et de la Station d'Iberville seront terminés cet automne, comme prévu. Finalement, il souligne le partenariat entre l'École nationale du cirque et l'arrondissement permettant l'accessibilité des locaux.

Le conseiller, Josué Corvil, remercie les citoyennes et citoyens pour leur présence au conseil. Il souligne l'importance de partager les rues et d'encourager les déplacements actifs et rappelle l'importance de consulter la population préalablement à l'instauration de nouveaux projets. Il dépose une pétition de citoyennes et citoyens qui résident sur la rue de Louvain concernant l'aménagement des pistes cyclables dans ce secteur. Il fait la promotion de différents événements et festivals à visiter dans l'arrondissement et à Montréal, souligne les journées commémoratives du mois de juillet et invite la population à visiter les trois bibliothèques.

10.06 - Période de questions du public

À 19 h 07, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les citoyennes et citoyens pouvaient transmettre leurs questions, seulement trois questions par sujet sont acceptées, à l'aide du formulaire en ligne, jusqu'au mardi 4 juillet à 10 h ainsi qu'en s'inscrivant sur place le soir du conseil entre 18 h et 18 h 45. Les questions des citoyennes et citoyens s'étant inscrits sur place sont entendues en premier par le conseil d'arrondissement.

| | |
|-----------------------|--|
| Ronald Fitzsimmons | Ralentisseurs de trafic sur la 23 ^e avenue entre le boulevard Crémazie et la rue Villeray et apaisement de la circulation |
| Antonio Del Sonno | Nettoyage des ruelles dans Saint-Michel |
| Felicie Bourgoin Lamy | Appui au projet de pistes cyclables dans Parc-Extension Dépôt de pétition |
| Mario Di Chiaro | Contre le projet de pistes cyclables dans Parc-Extension |

| | |
|--|--|
| Francesco Fratarcangeli | Plantation et entretien des arbres dans Saint-Michel |
| Aspasia Spanoudakis | Problématique de la mise en place des pistes cyclables qui enlèvent les places de stationnement dans Parc-Extension |
| Vanessa Owusu-Piameng | Solutions pour contrer la perte de stationnement pour les commerçants et leurs clients suite à l'installation de pistes cyclables dans Parc-Extension |
| Yvette Dabet Mbajoun | Accompagnement de la Ville sur un projet de démolition/construction |
| Mathias Adankon | Comment la Ville peut aider à la sécurité des citoyens corporatifs (vandalisme, grabuge, etc.) - Église Saint-Bernardin-de Sienne |
| Martin Dagesse | Retrait d'une jardinière assurant la sécurité d'une ruelle verte et empêchant les transits automobiles |
| Dimitrios Fourlas | - Bornes de recharge pour les véhicules électriques - Camions ne reçoivent pas de constat d'infraction durant la période de passage du balai de rue |
| À 20 h 10, la mairesse de l'arrondissement propose la prolongation de la période de questions du public pour une durée de 30 minutes, ce qui est adopté à l'unanimité. | |
| Panagiotis Hatzipetros | Sécurité routière et passage des premiers répondants suite à l'installation des pistes cyclables |
| Johanne Sigouin | Quelles sont les actions prises par la ville pour la quiétude des résidents avec le bruit du Refuge Notre-Dame du Rosaire? |
| Jean-Pierre Dalpe | Refuge Notre-Dame du Rosaire sera-t-il permanent ou non? |

À 20 h 42, le conseiller, Josué Corvil quitte son siège et il reprend son siège à 20 h 46.

Pierre Lamarre Véhicules de la Ville en marche à l'arrêt

À 20 h 48, la période de prolongation étant terminée, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de questions close en vertu du Règlement RCA22-14002 intitulé « Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ». La mairesse indique que les autres personnes inscrites à la période de questions recevront une réponse par courriel.

10.07 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 48, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». La conseillère, Mary Deros, demande si les trottoirs seront réparés suite aux demandes des citoyennes et citoyens lors de la séance d'information qui s'est tenue sur l'aménagement de la rue De Castelnau Ouest. Les citoyennes et citoyens mentionnent que les trottoirs sont abimés et qu'il est difficile de se déplacer de façon sécuritaire. La mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde, précise que la réparation des trottoirs dans ce secteur est prévue pour 2025.

À 20 h 49, la conseillère, Martine Musau Muele qui son siège.

La conseillère, Mary Deros, poursuit sur le même sujet, en demandant si les trottoirs pourraient être réparés de façon temporaire avant 2025. La mairesse précise que s'il s'agit d'un enjeu de sécurité, par exemple s'il y avait de grands trous, alors ils seront réparés dans les meilleurs délais. Mme Deros mentionne qu'elle fournira des photos des trottoirs. Mme Lavigne Lalonde demande au chef de division de la voirie de prendre la parole. M. Benjamin Pugi acquiesce à l'offre de Mme Deros de lui remettre des photos, s'il y a des endroits nécessitant des réparations rapides.

À 20 h 54, la conseillère, Martine Musau Muele reprend son siège.

La conseillère, Mary Deros, explique qu'après la période du déménagement du 1^{er} juillet, des déchets s'accumulent dans divers endroits de l'arrondissement. Le chef de division, Benjamin Pugi, explique que pour cette période les effectifs sont augmentés pour faire face à cette demande accrue, mais que l'arrondissement doit également coordonner ses actions avec les entrepreneurs privés qui doivent enlever ces déchets. Il assure que le suivi approprié sera apporté à cette situation.

À 20 h 58, aucune autre question n'est soulevée par les membres du conseil d'arrondissement et la période de questions est close.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0194

Accorder une contribution financière totalisant 2 039 847 \$ à 16 organismes ci-après désignés à la recommandation, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux et pour la période débutant le 1^{er} septembre 2023 et se terminant le 31 décembre 2025, dans le cadre du programme Prévention Montréal et approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière maximale totalisant 2 039 847 \$ à 16 organismes de l'arrondissement, pour une période de 28 mois, débutant le 1^{er} septembre 2023 et se terminant le 31 décembre 2025, dans le cadre du programme « Prévention Montréal », comme suit :

| Organisme | Projet | Axe d'intervention | Montant |
|--|--|--------------------|------------|
| Joujouthèque de Saint-Michel | Trio Gagnant | 1 | 75 061 \$ |
| Corporation de gestion des Loisirs du Parc | Leaders de demain | 1 | 125 464 \$ |
| Mon resto Saint-Michel | Les Relevailles de Saint-Michel | 1 | 94 828 \$ |
| Villeray dans l'Est | Accompagnement Scolaire des Familles vulnérables de l'Est de Villeray | 1 | 53 750 \$ |
| CJE Montréal Centre-Nord | T'es mon genre | 1 | 131 683 \$ |
| Espace Famille Villeray | Préparation et transition scolaire : agir tôt pour favoriser l'égalité des chances | 1 | 88 351 \$ |
| Centre Communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension | Filles et jeunes : Santé - Sécurité - Avenir | 1 | 10 866 \$ |
| Corporation de gestion des Loisirs du Parcs | Les sports de minuits | 2 | 161 382 \$ |
| Corporation d'Éducation Jeunesse Ali et les prince*sse*s de la rue | Projet ados Rousselot | 2 | 108 500 \$ |
| La Grande Porte | Avenir Jeunesse | 2 | 93 000 \$ |
| Projet Ado-Communautaire en Travail de rue | Prévention Montréal : Mon quartier, ma sécurité! | 2 | 144 000 \$ |
| Centre Communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension | Prévention par le travail de rue VSMPE | 2 | 192 196 \$ |
| Villeray dans l'Est | Jeunesse UNIE : Sécurité - Santé - Diversité - Sans Violence | 2 | 130 266 \$ |
| Centre socioéducatif Lasallien | Espace dans l'est par et pour les jeunes | 2 | 108 500 \$ |
| Vivre Saint-Michel en santé | Ensemble, prévenons et agissons sur la violence chez nos jeunes | 2 | 163 000 \$ |
| L'Organisation des Jeunes de Parc-Extension inc | Prévention jeunesse Saint-Michel | 2 | 66 000 \$ |
| Monarques de Montréal | X-Art Satellite | 2 | 76 000 \$ |
| Clinique juridique de Saint-Michel | Intervention soirée sportive et communautaire Basketball pour tous | 2 | 121 000 \$ |
| | Criminalité dans tabou | 2 | 96 000 \$ |

2. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;

3. d'autoriser monsieur Frédéric Steben, directeur de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par intérim de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1236513004

CA23 14 0195

Accorder une contribution financière totalisant 682 837 \$ à 14 organismes désignés à la recommandation, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière totalisant 682 837 \$ à 14 organismes désignés ci-après pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales – Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et approuver les projets de conventions à cette fin :

| Organisme | Projet | Montant |
|--|---|------------|
| Projet Ado communautaire en travail de rue | Travail de rue dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension | 100 000 \$ |
| Association des locataires de Villeray | Salubrité chez soi : soutien à l'exercice des droits | 26 094 \$ |
| Maison de Quartier Villeray | Consolidation comptoir alimentaire | 52 521 \$ |
| Villeray dans l'Est | Projet Villeray dans l'est | 89 178 \$ |
| Corporation d'Éducation Jeunesse | Projet d'Intervention Rousselot | 25 000 \$ |
| Maison de Quartier Villeray | Les jardins collectifs | 30 000 \$ |
| Joujouthèque Saint-Michel | Temps de jeux | 31 149 \$ |
| La Grande Porte | La petite maison | 40 000 \$ |
| Mon resto Saint-Michel | Accueil et accompagnement des familles du quartier Saint-Michel en situation de vulnérabilité | 41 465 \$ |
| Mon resto Saint-Michel | Agent de mobilisation | 38 039 \$ |
| Relais des jeunes familles | Support et accompagnement auprès des jeunes parents | 40 000 \$ |
| Afrique au féminin | Rapprochement Femmes de Parc-Extension | 18 000 \$ |
| Cuisines et vie collectives Saint-Roch | Éducation et intégration via l'autonomie alimentaire | 20 000 \$ |
| L'Organisation des jeunes de Parc-Extension (PEYO) | Local X-Art | 41 391 \$ |
| Comité d'action de Parc-Extension | Parc-Extension, une intervention de proximité pour l'accès au logement pour les locataires | 30 000 \$ |
| Ressource Action-Alimentation de Parc-Extension | Accompagnement social en sécurité alimentaire dans le cadre d'un approvisionnement et redistribution bonifiés | 60 000 \$ |

2. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;
3. d'autoriser monsieur Frédéric Steben, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par intérim de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer les conventions pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1236513003

CA23 14 0196

Accorder une contribution financière de 888 878 \$ à l'organisme Patro Villeray, centre de loisirs et d'entraide, pour la période 2023-2025, afin de réaliser le projet « Renforcement de l'écosystème en prévention de la criminalité » sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, dans le cadre de deux programmes de financement (Prévention Montréal et Ville-MTESS), ainsi que prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 888 878 \$ à l'organisme Patro Villeray, centre de loisirs et d'entraide, pour l'année 2023-2025, dans le cadre de deux programmes de financement (Prévention Montréal et Ville-MTESS), ainsi que dans le budget de l'arrondissement;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser monsieur Frédéric Steben, directeur de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension par intérim, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1236513006

CA23 14 0197

Accorder une contribution financière totalisant 14 967 \$ à 6 organismes de l'arrondissement, pour l'année 2023, dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir, comme suit : 7 577 \$ à Espace Multisoleil, 2 339 \$ à La joie des enfants, 748 \$ à Loisirs communautaires Saint-Michel, 2 806 \$ au Patro Villeray, 281 \$ à Vue sur la relève, 1 216 \$ à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension et approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière totalisant 14 967 \$ à six organismes de l'arrondissement, pour l'année 2023, dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir (PALM), comme suit :
 - 7 577 \$ à Espace Multisoleil;
 - 2 339 \$ à La joie des enfants;
 - 748 \$ à Loisirs communautaires Saint-Michel;
 - 2 806 \$ à Patro Villeray;
 - 281 \$ à Vue sur la relève;
 - 1 216 \$ à L'organisation des jeunes de Parc-Extension inc.;
2. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;
3. d'autoriser monsieur Frédéric Steben, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par intérim de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1236513005

CA23 14 0198

Approuver une entente régissant les échanges de services à intervenir entre l'arrondissement et l'École nationale du cirque, afin de rendre les installations de cirque accessibles à la population de l'arrondissement pour une période de 5 ans, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la demande d'aide financière pour la mise aux normes du gymnase de l'école.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'approuver une entente régissant les échanges de services à intervenir entre l'arrondissement et l'École nationale du cirque, afin de rendre les installations de cirque accessibles à la population de l'arrondissement pour une période de 5 ans;
2. d'autoriser monsieur Frédéric Steben, directeur par intérim de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1239044003

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 et 20.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0199

Octroyer un contrat à Demospec Déconstruction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de décontamination et de déconstruction de la piscine George-Vernot, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 235 981,25 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense totale de 1 524 175,67 \$, taxes incluses (contingences : 222 476,63 \$; incidences : 65 717,80 \$) - appel d'offres public VSP-23-PARCS-05 (4 soumissionnaires), imputée à la Ville-centre et ce, conditionnellement à l'approbation du conseil municipal pour l'utilisation du budget d'affectation de surplus du Service de la gestion et de la planification des immeubles.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Demospec Déconstruction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de décontamination et de déconstruction de la piscine George-Vernot, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 235 981,25 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VSP-23-PARCS-05 (4 soumissionnaires), et ce, conditionnellement à l'approbation du conseil municipal pour l'utilisation du budget d'affectation de surplus du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI);
2. d'autoriser des contingences de 222 476,63 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 65 717,80 \$, taxes incluses;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Demospec Déconstruction inc.;
5. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le financement, par le budget d'affectation de surplus du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI), de la dépense totale de 1 524 175,67 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à Demospec Déconstruction inc. par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–

Parc-Extension (VSP) pour les travaux de décontamination et de déconstruction de la piscine George-Vernot – appel d'offres public VSP-23-PARCS-05, imputée à la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1238406001

CA23 14 0200

Recommander au comité exécutif d'autoriser une dépense maximale de 42 168,24 \$, taxes incluses, à Williams Scotsman du Canada, pour la prolongation du contrat de location de 5 roulottes de chantier dans le cadre du projet de rénovation et de mise aux normes du garage d'entretien de Saint-Michel, pour une période de 4 mois, conformément à l'appel d'offres public 22-19129.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. de recommander au comité exécutif d'autoriser une dépense maximale de 42 168,24 \$, taxes incluses, à Williams Scotsman du Canada, pour la prolongation du contrat de location de 5 roulottes de chantier dans le cadre du projet de rénovation et de mise aux normes du garage de Saint-Michel, pour une période de 4 mois, conformément à l'option de prolongation identifiée à l'article 15.02 de la section Contrat et à l'article 1. de la section Devis du cahier des charges de l'appel d'offres public 22-19129;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1230465001

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0201

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2023, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2023, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1236326005

CA23 14 0202

Approuver les demandes de reconnaissance de 3 organismes : Jeunesse au Soleil, « La Perle retrouvée » Haïti - Canada et Villeray dans l'Est, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement, et ce, pour la période du 5 juillet 2023 au 31 décembre 2025.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver les demandes de reconnaissance de 3 organismes : Jeunesse au Soleil, « La Perle retrouvée » Haïti - Canada et Villeray dans l'Est, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, et ce, pour la période du 5 juillet 2023 au 31 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1239044001

CA23 14 0203

Prendre acte du dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du « Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) » d'un montant de 100 000 \$ pour le projet de réaménagement du parc George-Vernot.

ATTENDU que le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) a pour objectif général de soutenir la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagements visant les besoins des personnes aînées;

ATTENDU que l'arrondissement confirme son adhésion aux objectifs et aux modalités du Programme;

ATTENDU que le Programme permet à l'arrondissement de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la réalisation du projet de réaménagement du parc George-Vernot;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. de prendre acte du dépôt d'une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) pour le projet de réaménagement du parc George-Vernot;
2. d'autoriser monsieur Frédéric Steben, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par intérim ou son représentant désigné, à agir au nom de la Ville de Montréal – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer la demande d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin et à assurer le suivi du projet et sa reddition de comptes;
3. de confirmer que l'arrondissement a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'il s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à lui;
4. de confirmer l'engagement de l'arrondissement, s'il obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation en continu et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
5. de confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'il pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1239044002

CA23 14 0204

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 13 750 \$ à 25 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2023, comme suit : 1 000 \$ à Agence de Développement Durable de Montréal-Est Centre-Nord; 200 \$ à Groupe des Bénévoles 1ère et 2ième Avenue; 500 \$ à Maison de la Famille de St-Michel inc.; 500 \$ à Himalaya Séniors du Québec; 1 000 \$ à Musique à l'unisson; 500 \$ à National-Bangladeshi-Canadian Council; 500 \$ à Vivre Saint-Michel en Santé; 200 \$ à Centre socioéducatif Lasallien; 500 \$ à SDC du Quartier Villeray; 900 \$ à Table Montréal-Afrique; 1 000 \$ à l'organisme « île de Cuba »; 750 \$ à Communauté Hellénique du Grand Montréal; 500 \$ à Villeray dans l'Est; 500 \$ à Clinique Juridique de Saint-Michel; 500 \$ à Association des personnes aînées Gabriel-Sagard; 400 \$ à Solidarité Canada Bangladesh; 400 \$ à Centre Communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension; 500 \$ à Société d'histoire de Parc Extension; 500 \$ à Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal; 300 \$ à Association des Habitants et des Locataires de

Saint-Michel (AHLO Saint-Michel); 800 \$ à Regroupement jeunesse en action; 500 \$ à l'Entreprise Severine; 500 \$ à Fondation espoir; 500 \$ à Union des philatélistes de Montréal et 300 \$ à Espace d'Expression et de Création, le tout, pour diverses activités.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 13 750 \$ à 25 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2023, comme suit : 1 000 \$ à Agence de Développement Durable de Montréal-Est Centre-Nord; 200 \$ à Groupe des Bénévoles 1ère et 2ième Avenue; 500 \$ à Maison de la Famille de St-Michel inc.; 500 \$ à Himalaya Séniors du Québec; 1 000 \$ à Musique à l'unisson; 500 \$ à National-Bangladeshi-Canadian Council; 500 \$ à Vivre Saint-Michel en Santé; 200 \$ à Centre Socioéducatif Lasallien; 500 \$ à SDC du Quartier Villeray; 900 \$ à Table Montréal-Afrique; 1 000 \$ à l'île de Cuba; 750 \$ à Communauté Hellénique du Grand Montréal; 500 \$ à Villeray dans l'Est; 500 \$ à Clinique Juridique de Saint-Michel; 500 \$ à Association des personnes âgées Gabriel-Sagard; 400 \$ à Solidarité Canada Bangladesh; 400 \$ à Centre Communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension; 500 \$ à Société d'histoire de Parc Extension; 500 \$ à Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal; 300 \$ à Association des Habitants et des Locataires de Saint-Michel (AHLO Saint-Michel); 800 \$ à Regroupement jeunesse en action; 500 \$ à l'Entreprise Severine; 500 \$ à Fondation espoir; 500 \$ à Union des philatélistes de Montréal et 300 \$ à Espace d'Expression et de Création, le tout, pour diverses activités;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1234539004

CA23 14 0205

Autoriser une affectation maximale de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour les frais de déménagement liés à la relocalisation des organismes du Complexe William-Hingston pour les années 2023-2024.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'autoriser une affectation maximale de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour les frais de déménagement liés à la relocalisation des organismes du Complexe William-Hingston pour les années 2023-2024;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1234819001

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0206

Adopter le Règlement 01-283-117 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement » afin de prescrire des normes d'aménagement pour les cafés-terrasses sur le domaine privé et permettre l'usage « bibliothèque » dans la zone E02-156 (zone du parc Le Prévost).

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du Règlement 01-283-117 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) a été donné le 2 mai 2023, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 17 mai 2023, dûment convoquée par avis paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 3 mai 2023;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 6 juin 2023;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 7 juin 2023;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue en temps opportun;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement 01-283-117 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement 01-283-117 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement » afin de prescrire des normes d'aménagement pour les cafés-terrasses sur le domaine privé et permettre l'usage « bibliothèque » dans la zone E02-156.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1231010005

CA23 14 0207

Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de Règlement RCA18-14001-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001) afin de modifier la section sur les hôtels-appartements et d'apporter d'autres ajustements mineurs ».

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde, et dépôt du premier projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA18-14001-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001) afin de modifier la section sur les hôtels-appartements et d'apporter d'autres ajustements mineurs ».

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

1. d'adopter le premier projet du Règlement RCA18-14001-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001) afin de modifier la section sur les hôtels-appartements et d'apporter d'autres ajustements mineurs »;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1236996006

CA23 14 0208

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7680, rue Molson.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans 002, 105, 110B et 111B datés du 1^{er} juin 2023, préparés par la firme « espé » et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 9 juin 2023, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7680, rue Molson.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1239480008

CA23 14 0209

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement ainsi que la modification d'éléments architecturaux du bâtiment situé au 7714, rue Lajeunesse.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans A010, A102, A104, A300 à A302 et A400 datés du 12 juin 2023, préparés par Jocelyn Larue et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 21 juin 2023, visant l'agrandissement ainsi que la modification d'éléments architecturaux du bâtiment situé au 7714, rue Lajeunesse.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1239480009

CA23 14 0210

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant la construction de deux bâtiments temporaires au 9300, boulevard Saint-Michel.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans A101 et A301 datés du 7 juin 2023, préparés par Jad Salem architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 9 juin 2023, visant la construction de deux bâtiments temporaires au 9300, boulevard Saint-Michel, et ce, à la condition suivante :

- que les documents permettant de valider la conformité du projet au Règlement sur le bruit (RCA17-14002) soient fournis.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1239480010

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0211

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA23-14001), la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages, comptant 9 logements, sur la propriété située au 7695, 18^e Avenue.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans intitulés « Bâtiments résidentiels - 7695-7699 18^e Ave, Montréal, Qc », préparés par Campanella & associés architecture + design, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 juin 2023 et visant la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages, comptant 9 logements, sur la propriété située au 7695, 18^e Avenue à la condition suivante :

- qu'aucun élément mécanique ne soit visible de la voie publique.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1231010006

CA23 14 0212

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA23-14001), la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages, comptant 9 logements, sur la propriété située au 7697, 18^e Avenue.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans intitulés « Bâtiments résidentiels - 7695-7699 18^e Ave, Montréal, Qc », préparés par Campanella & associés architecture + design, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 juin 2023 et visant la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages, comptant 9 logements, sur la propriété située au 7697, 18^e Avenue à la condition suivante :

- qu'aucun élément mécanique ne soit visible de la voie publique.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1231010007

CA23 14 0213

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA23-14001), la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages, comptant 9 logements, sur la propriété située au 7699, 18^e Avenue.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans intitulés « Bâtiments résidentiels - 7695-7699 18^e Ave, Montréal, Qc », préparés par Campanella & associés architecture + design, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 juin 2023 et visant la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages, comptant 9 logements, sur la propriété située au 7699, 18^e Avenue à la condition suivante :

- qu'aucun élément mécanique ne soit visible de la voie publique.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1231010008

CA23 14 0214

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7335, rue Chambord.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans A-101, A-102, A-201 à A-204 et A-302, datés du 24 mai 2023, préparés par Victor Simion architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 juin 2023, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7335, rue Chambord.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1236996007

CA23 14 0215

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant un agrandissement de 3 étages en cour latérale du bâtiment situé aux 6920-6940, avenue de L'Épée.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans A3 à A7 et A13, datés du 16 juin 2023, préparés par Louis Farly architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 16 juin 2023, visant l'agrandissement sur 3 étages, en cour latérale, du bâtiment situé aux 6920-6940, avenue de L'Épée.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1236996008

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0216

Autoriser, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public sur une partie du parc Jarry (RCA04-14001), l'occupation d'une partie du parc Jarry à des fins de stationnement temporaire pour les « Internationaux de tennis » qui se tiendront au Stade IGA du 4 au 13 août 2023.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'autoriser Tennis Canada à occuper une partie du parc Jarry à des fins de stationnement temporaire, conformément au Règlement sur l'occupation du domaine public sur une partie du parc Jarry (RCA04-14001), aux conditions suivantes :

1. L'occupation à des fins de stationnement temporaire est limitée à l'aire définie au plan « Partie du parc Jarry à des fins d'occupation temporaire » identifiée comme annexe A aux présentes, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 23 avril 2004;
2. L'occupation à des fins de stationnement temporaire est autorisée du 4 au 13 août 2023;
3. La délivrance de tout permis est conditionnelle à l'exercice par la Ville de son droit de le révoquer en tout temps au moyen d'un avis donné par l'autorité compétente au titulaire du permis, fixant le délai au terme duquel les constructions ou installations visées par l'autorisation devront être enlevées du domaine public; l'autorisation qui fait l'objet du permis devient nulle à la date de l'avis de révocation donné;
4. Toute occupation du domaine public est conditionnelle à ce que le titulaire du permis ou de l'autorisation soit responsable de tout dommage aux biens ou aux personnes résultant de l'occupation, prenne fait et cause pour la Ville et le tienne indemne dans toute réclamation pour de tels dommages;
5. Le titulaire du permis ou de l'autorisation doit fournir une preuve qu'il détient une assurance-responsabilité au montant de un million de dollars (1 000 000 \$) par événement ou par accident, pour blessures corporelles et dommages matériels subis, sans aucune franchise opposable à l'arrondissement;
6. Celles prévues à l'article 7 du règlement sur l'occupation du domaine public sur une partie du parc Jarry (RCA04-14001).

Adopté à l'unanimité.

40.11 1236996009

CA23 14 0217

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de juillet à décembre 2023.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
- d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de juillet à décembre 2023, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
- d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de juillet à décembre 2023, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;

- d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de juillet à décembre 2023, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;
- d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de juillet à décembre 2023, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1239335007

CA23 14 0218

Édicter une ordonnance établissant la mise à sens unique vers l'ouest de la rue de Liège entre l'avenue Querbes et la rue Durocher.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter une ordonnance pour procéder à la mise à sens unique vers l'ouest de la rue de Liège entre l'avenue Querbes et la rue Durocher.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1237800003

CA23 14 0219

Édicter une ordonnance établissant la mise à sens unique vers l'ouest de l'avenue Ball entre la rue Durocher et l'avenue Stuart.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter une ordonnance pour procéder à la mise à sens unique vers l'ouest de l'avenue Ball entre la rue Durocher et l'avenue Stuart.

La conseillère, Mary Deros et le conseiller, Josué Corvil, votent contre l'article 40.14.

Adopté à la majorité.

40.14 1237800004

CA23 14 0220

Édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 7221, avenue Champagneur en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 7221, avenue Champagneur en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005) à la condition suivante :

- que la murale n'obstrue aucune ouverture.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1231010009

CA23 14 0221

Édicter une ordonnance établissant la mise à sens unique vers l'ouest de la rue De Castelnau entre les rues Saint-Denis et Lajeunesse.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'édicter une ordonnance pour procéder à la mise à sens unique vers l'ouest de la rue De Castelnau entre les rues Saint-Denis et Lajeunesse.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1237800002

CA23 14 0222

Nommer le conseiller, Sylvain Ouellet, à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour la période du 5 juillet au 7 novembre 2023.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de nommer le conseiller, Sylvain Ouellet, à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour la période du 5 juillet au 7 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1233356003

Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 08.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Laurence LAVIGNE LALONDE
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

Laurence LAVIGNE LALONDE
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2023.